

L'affaire de la rue Métra (Paris 20e) et du rejet que provoque l'installation de panneaux publicitaires doit inciter le gouvernement à prendre ses responsabilités !

mercredi 20 février
2013

Communiqué de presse Contact : 06 82 76 55 84

L'affaire de la rue Métra (Paris 20e) et du rejet que provoque l'installation de panneaux publicitaires doit inciter le gouvernement à prendre ses responsabilités !

L'affaire de la rue Olivier-Métra



Voici quelques jours, Paysages de France a – comme Résistance à l'agression publicitaire (RAP) – apporté immédiatement son soutien aux habitants d'un immeuble de la rue Olivier-Métra, dans le 20e arrondissement de Paris, révoltés d'apprendre que la RIVP (régie immobilière de la ville de Paris) avait prévu l'installation par l'afficheur Clear Channel*

d'un panneau publicitaire dans leur jardin. La riposte du Collectif Olivier-Métra et de ses soutiens, aussitôt relayée par France 3 Île-de-France, aura été d'une redoutable efficacité. D'ores et déjà, René Dutrey, maire-adjoint de Paris chargé de l'environnement, a réagi de façon extrêmement positive (voir communiqué du collectif en date du 19 février 2013).

Le phénomène de rejet s'amplifie de jour en jour

Le phénomène de rejet que provoque, partout, l'installation de panneaux publicitaires s'est considérablement amplifié ces derniers temps, ainsi que l'association Paysages de France, saisie régulièrement par des citoyens excédés, a pu le mesurer.

La mobilisation paie

La victoire de la rue Métra, comme celles obtenues, récemment, par des habitants de la rue Demarquay, dans le 10e arrondissement de Paris, ou à Beauvais, dans l'Oise, montre également que la mobilisation paie et qu'il n'y a pas de fatalité. Désormais les

citoyens doivent savoir qu'ils peuvent faire reculer ceux qui veulent polluer leur environnement.

**Il est urgent que la volonté des citoyens soit transcrite dans la « loi ».
La balle est donc plus que jamais dans le camp du gouvernement.**

Il est temps que les demandes de Paysages de France à Delphine BATHO et Jean-Marc AYRAULT en vue d'une révision rapide des dispositions les plus scandaleuses du "grenelle de l'affichage" – mis en coupe réglée par les afficheurs au cours des mois qui ont précédé les élections présidentielle et législatives – aboutissent. Les principales mesures susceptibles de mettre fin aux excès les plus scandaleux de la réglementation (décret du 30 janvier 2012) peuvent en effet être aisément et rapidement corrigées sans qu'il soit besoin de légiférer.

** Clear Channel, bien qu'épinglé à maintes reprises pour violation du code de l'environnement, y compris dans des parcs naturel régionaux, n'a pas hésité à maintenir en place jusqu'à ce jour, en toute illégalité, et donc en toute connaissance de cause, quatre énormes panneaux publicitaires dans un village du parc naturel régional de la Narbonnaise-en-Méditerranée*